



COUR DES  
COMPTES  
EUROPÉENNE

FR

## Discours

Bruxelles, le 13 octobre 2016

# Discours de M. Klaus-Heiner Lehne, Président de la Cour des comptes européenne

Présentation du rapport annuel 2015 de la Cour des comptes européenne  
à la commission du contrôle budgétaire (CONT) du Parlement européen  
à Bruxelles, le 13 octobre 2016

Seule la version prononcée fait foi.

## ECA Press

Mark Rogerson – Porte-parole T: (+352) 4398 47063

Damijan Fišer – Attaché de presse T: (+352) 4398 45410

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

E: [press@eca.europa.eu](mailto:press@eca.europa.eu) @EUAuditorsECA Youtube: [EUAuditorsECA](https://www.youtube.com/EUAuditorsECA) [eca.europa.eu](http://eca.europa.eu)

M: (+352) 691 55 30 63

M: (+352) 621 55 22 24

Madame la Présidente,  
Madame la vice-présidente de la Commission,  
Mesdames et Messieurs les Membres du Parlement européen,

C'est pour moi un grand honneur de vous présenter le rapport annuel 2015 de la Cour des comptes européenne, alors que je débute ce mois-ci la première année de mon mandat en tant que Président de cette institution.

Depuis fin 2015, plusieurs événements ébranlent les fondations de l'Union européenne, qui est ainsi entrée dans une phase d'introspection. La question que chacun se pose est la suivante: pourquoi tant de citoyens tournent-ils le dos au projet européen? Je pense que cela est en partie dû au fait que nous, les institutions européennes, avons, dans une certaine mesure, perdu leur confiance. Au cours des prochains mois et années, l'un des défis majeurs de l'UE consistera à regagner cette confiance, et j'estime que la Cour des comptes européenne aura un rôle important à jouer pour ce faire. Je vais donc, pendant les quelques minutes qui vont suivre, vous exposer les mesures à mettre en œuvre, ainsi que les constatations présentées dans notre rapport 2015.

Il est évident qu'une réforme s'impose. Quelle que soit sa forme, celle-ci devra reposer sur des bases financières solides. La bonne gouvernance financière restera toujours aussi importante, que l'UE ait 28 ou 27 États membres. Quatre éléments sont particulièrement essentiels pour la Cour.

Premièrement, l'UE doit tenir une comptabilité rigoureuse. Comment les citoyens pourraient-ils ne serait-ce qu'envisager de nous faire confiance s'ils ne sont pas convaincus que nous faisons un bon usage de leurs deniers et que nous rendons dûment compte de la manière dont nous procédons?

Les comptes de l'UE pour 2015 ont été établis conformément aux normes internationales et présentent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation. Nous avons donc été en mesure, une fois encore, d'émettre une opinion favorable sur leur fiabilité.

Cela dit, les montants à verser cette année et à l'avenir se maintiennent à un niveau très élevé. La Commission n'a pas établi de prévisions couvrant les sept à dix prochaines années pour ses flux de trésorerie. De telles projections permettraient aux parties prenantes d'anticiper les obligations futures en matière de paiement et les priorités budgétaires. Elles contribueraient aussi à restaurer la confiance. Les prévisions des paiements à moyen terme effectuées par la Commission constituent un pas dans la bonne direction.

Deuxièmement, l'UE doit s'assurer que ses règles financières sont correctement appliquées.

Actuellement, les recettes et les dépenses du budget de l'UE sont dûment comptabilisées, mais ces dernières sont encore affectées par de trop nombreuses erreurs, surtout dans les États membres. Le niveau d'erreur estimatif, qui mesure le niveau d'irrégularité, s'élève à 3,8 % pour les paiements de 2015. Dans l'ensemble, ce chiffre est similaire à celui des derniers exercices, mais demeure supérieur à notre seuil de signification de 2 %.

Une fois encore, nous avons constaté que les niveaux d'erreur estimatifs les plus élevés concernent les dépenses dans les domaines de la cohésion économique, sociale et territoriale (5,2 %) et de la compétitivité pour la croissance et l'emploi (4,4 %). C'est dans les dépenses de fonctionnement que le niveau d'erreur estimatif a été le plus faible (0,6 %).

La bonne nouvelle est que les mesures correctrices appliquées par les autorités des États membres et par la Commission ont eu un impact favorable sur le niveau d'erreur estimatif, qui, sans ces mesures, aurait été supérieur à 4 %.

De plus, la Commission a effectivement fourni une évaluation de l'impact sur l'exercice 2015 des mesures correctrices qu'elle pourrait être amenée à prendre.

Toutefois, même si la Commission a engagé des démarches pour améliorer son évaluation des risques et de l'impact des mesures correctrices, des progrès restent encore à faire.

Recouvrer suffisamment de fonds pour faire passer le niveau d'erreur sous la barre des 2 % serait honorable, mais nous restons convaincus qu'il vaut mieux prévenir que guérir.

Pour le contribuable européen, il serait de loin préférable que la Commission et les États membres dépensent les fonds à bon escient dès le départ, plutôt qu'ils soient contraints de perdre du temps, de l'énergie et de l'argent en procédant à des recouvrements après la détection d'erreurs.

Si la Commission, les autorités des États membres ou les auditeurs indépendants avaient fait usage de toutes les informations à leur disposition, ils auraient pu prévenir, ou détecter et corriger une bonne partie des erreurs avant que les paiements correspondants ne soient effectués.

Nos résultats semblent aussi indiquer qu'une amélioration de la conception des régimes de dépenses permettrait de réduire le nombre d'erreurs.

Le niveau d'erreur est largement influencé par les divers profils de risque affectant les systèmes, selon que ceux-ci sont fondés sur des remboursements (à savoir quand l'UE rembourse les coûts supportés pour des activités admissibles, sur la base de déclarations présentées par les bénéficiaires) ou sur des droits (à savoir quand les paiements sont effectués lorsque des conditions sont remplies). Pour les systèmes fondés sur les remboursements, le niveau d'erreur (5,2 %) est plus de deux fois supérieur à celui constaté pour les systèmes fondés sur les droits (1,9 %).

Les citoyens ne peuvent avoir confiance dans un système qu'ils ne comprennent pas. Améliorer la conception des régimes de dépenses permettra de réduire le niveau d'erreur et donnera aux citoyens davantage de confiance pour les utiliser.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Membres,

À une époque où la prospérité est loin d'être garantie pour bon nombre d'entre eux, nos citoyens ont besoin de savoir que chaque euro dépensé en leur nom est utilisé correctement et d'une façon optimale d'emblée.

Cela signifie également qu'il faut s'assurer que des fonds suffisants peuvent être consacrés aux priorités politiques convenues, tout en conservant une réserve appropriée pour faire face à une crise éventuelle. Dans le cadre des dispositions actuellement en vigueur, ces deux objectifs se sont avérés difficiles à atteindre.

C'est pourquoi mon prédécesseur avait parlé de la nécessité d'une «toute nouvelle approche».

Il est encore trop tôt pour dire quand ou si celle-ci sera concrètement mise en œuvre. Cependant, nous avons déjà pris connaissance du document exposant le réexamen à mi-parcours des programmes de dépenses actuels.

Il comporte un certain nombre de propositions législatives destinées à améliorer la flexibilité budgétaire et à simplifier les règles financières. La Cour donnera son avis sur ces propositions en temps voulu.

Nous nous félicitons que la Commission européenne ait à nouveau demandé que l'accent soit mis sur les résultats, mais nous regrettons encore une fois l'absence de référence à l'utilisation optimale des fonds, qui constitue le troisième élément de la bonne gouvernance financière.

Nos citoyens souhaitent et ont besoin que l'UE utilise les deniers de façon optimale. Ils doivent avoir la sensation qu'ils obtiennent de meilleurs résultats que si leurs autorités nationales avaient géré seules cet argent.

Dès lors, certaines questions se posent. Les fonds ont-ils été utilisés de façon optimale dans le cadre des projets de l'UE en 2015? Leurs objectifs étaient-ils réalistes dès le début? Les coûts supportés ont-ils été raisonnables (ce caractère «raisonnable» étant défini en fonction de critères de référence clairs)? Le programme ou le projet a-t-il été plus ou moins onéreux que s'il avait été mis en œuvre à un autre niveau de pouvoir?

Ce sont là des questions auxquelles il est impossible d'apporter une réponse simple tant que des dispositions appropriées ne sont pas mises en place en matière de communication d'informations.

Cette année, nous soulignons les défis auxquels la Commission est confrontée lorsqu'il s'agit de rendre compte des résultats obtenus grâce aux dépenses consacrées à la recherche et à l'innovation dans le cadre d'Horizon 2020.

Pour ce qui est du programme Horizon 2020, nous avons constaté qu'en dépit des améliorations apportées par rapport au septième programme-cadre, la capacité de la Commission à assurer le suivi de la performance des programmes et à en rendre compte reste limitée. Les liens entre les dix nouvelles priorités de la Commission en matière de politiques et le cadre stratégique d'Europe 2020/Horizon 2020 doivent être davantage clarifiés. Ce flou pourrait également affecter d'autres activités de l'UE.

Des progrès ont été observés en ce qui concerne les indicateurs utilisés par la Commission pour mesurer la performance, mais certaines insuffisances persistent. Les objectifs en matière de gestion doivent également être développés davantage par les directions générales de la Commission.

Une fois encore, nous nous félicitons que la Commission demande, dans le document sur le réexamen à mi-parcours, un compte rendu plus simple et plus intégré de la mise en œuvre et de la gestion du budget de l'UE.

Nous formulons des recommandations en ce sens depuis plusieurs années.

Nous avons également affirmé qu'il faudrait prendre davantage de mesures lorsque l'utilisation des fonds n'est pas optimale.

Actuellement, si l'ensemble des fonds ont été dépensés conformément aux règles et dûment comptabilisés, l'histoire s'arrête là. Or ce ne devrait pas être le cas.

Nous avons besoin de réelles incitations à utiliser les fonds de façon optimale et à ne pas nous contenter d'atteindre les objectifs visés par les dépenses et d'éviter d'enfreindre les règles.

En effet, la comptabilisation de tous les fonds et le respect de l'ensemble des règles ne permettent pas de garantir que l'argent est utilisé de façon optimale dans le cadre des projets financés par l'UE.

Il ne faut pas s'attendre à ce que les citoyens aient confiance en un système s'ils ne sont pas en mesure de déterminer si ce dernier leur apporte des avantages.

Ils doivent voir des résultats concrets et les ressources utilisées pour les obtenir. Il faut faire apparaître plus clairement ce lien, à savoir la valeur ajoutée obtenue grâce à l'utilisation des fonds.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Membres,

La confiance requiert de la transparence et de l'assurance, qui constituent le quatrième élément de la bonne gouvernance financière.

La Commission doit rendre compte au Parlement et au grand public sur les questions importantes, et les informations ainsi présentées doivent être dûment vérifiées et contrôlées de façon indépendante.

Toutefois, le recours croissant à des instruments financiers, qui ne sont pas financés directement par le budget de l'UE ni contrôlés par nos soins, accroît les risques, tant pour l'obligation de rendre compte que pour la coordination des politiques et opérations de l'Union.

Nos audits permettent non seulement de fournir une assurance indépendante, mais constituent également une occasion de formuler des recommandations sur la façon d'améliorer la gouvernance financière de l'UE.

Une part importante de nos recommandations sont acceptées et mises en œuvre par la Commission.

Cependant, bien que nos recommandations bénéficient globalement d'un écho satisfaisant dans les États membres, il existe une grande disparité dans le degré de formalisme du suivi assuré. Par conséquent, nous relevons peu d'éléments attestant que des changements de politique et de pratique ont eu lieu au niveau national.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Membres, il faut améliorer la gouvernance financière de l'UE. Celle-ci doit engager les réformes qui s'imposent, et ce rapidement.

Le temps des décisions approche à grands pas. Nous allons formuler nos commentaires et suggestions sur les propositions de la Commission et serons heureux de pouvoir en discuter par la suite.

Créer un système financier de l'UE capable de rétablir la confiance de nos citoyens ne sera possible que si les institutions de l'Union joignent leurs efforts. Je suis certain que nous pouvons réussir.